

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "I" BNP PARIBAS ALTERNATIF (FR0010076513)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS CAPITAL PARTNERS, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :

BNP Paribas Alternatif est un fonds qui a pour objectif de gestion la recherche d'une performance absolue, peu corrélée aux classes d'actifs traditionnelles, dans une plage de volatilité annualisée comprise entre 3% et 6% grâce à l'investissement dans des fonds d'investissement mettant en oeuvre des stratégies de gestion alternative. Le Fonds offre une exposition à tous les types de stratégies alternatives grâce à un portefeuille diversifié.

Caractéristiques essentielles du Fonds :

Le portefeuille du Fonds est constitué de fonds d'investissements étrangers cotés ou non cotés, spécialisés dans les stratégies d'investissement dites alternatives, peu corrélées aux marchés. L'exposition globale aux stratégies alternatives peut atteindre 120% de l'actif net du Fonds. Le processus de sélection des fonds d'investissements sous jacents s'opère selon les critères suivants :

- Un effet de levier pouvant aller de 1 à 4 pour l'essentiel des fonds d'investissement sélectionnés.
- Les fonds d'investissement eux mêmes ne dépasseront pas 10% de l'actif net du Fonds
- Le Fonds ne pourra investir plus de 15% de son actif par fonds d'investissement et aucune stratégie de gestion alternative ne pourra représenter plus de 50% de l'actif du Fonds. Pour ce faire, le Fonds aura recours à une importante diversification des stratégies alternatives (global macro arbitrage taux d'intérêt, fusions & acquisitions, long/short credit, commodity trading advisor...). L'allocation entre ces stratégies conduit à déterminer les pondérations entre les fonds alternatifs éligibles. Le choix des fonds est fonction de leur comportement historique et du contexte financier en cours, qui peut avantager ou pénaliser temporairement certaines stratégies.

Autres informations :

- Durée d'investissement recommandée: 4 ans. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
- Classification : Fonds de multigestion alternative
- Affectation des sommes distribuables: capitalisation Périodicité de calcul de la valeur liquidative: mensuelle. La valeur liquidative est établie mensuellement et est datée du dernier jour ouvré de chaque mois. Les jours ouvrés seront ceux de la Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.
- Les demandes de souscription sont centralisées par notre dépositaire BNP Paribas Securities Services 7 jours calendaires précédant le jour de l'établissement de la valeur liquidative, avant 12 heures, heure de Paris. Les demandes de souscriptions sont exécutées sur la base de la première valeur liquidative calculée postérieurement à l'heure de centralisation.
- Les demandes de rachats doivent être envoyées avec un préavis minimum de 95 jours calendaires précédant la date de la valeur liquidative sur laquelle l'investisseur souhaite que son rachat soit effectué.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

Les performances des marchés actions et taux européens peuvent varier à la hausse comme à la baisse, entraînant une moyenne variation de vos investissements, expliquant l'indicateur de risques à 4.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de liquidité : Une partie des actifs du Fonds peut être investie dans des instruments peu liquides, entraînant un délai entre la date de passation des ordres et la date d'exécution qui pourra être important. Dans ce délai, la valeur des instruments peut baisser de façon significative ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur du Fonds. Il est prévu en effet que le Fond soit investi dans des OPC permettant des rachats sur une base mensuelle ou trimestrielle. De plus, certains de ces fonds prévoient, par ailleurs, des clauses de préavis de 30 à 90 jours.

Risque opérationnel: En cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses représentants ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, livraison...).



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement   |  |
|--|--|
| <b>Frais d'entrée</b>  | 5,00%  |
| <b>Frais de sortie</b>   | 0% si la demande de rachat est présentée avec un préavis minimum de 95 jours calendaires. Jusqu'à 8% si la demande de rachat est présentée avec un préavis inférieur à 95 jours calendaires dont 35 jours de préavis impératif |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. |  |
| Frais prélevés par le FIA sur une année  |  |
| <b>Frais courants</b>  | 2,68% <sup>(*)</sup>   |
| Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances   |  |
| <b>Commission de performance</b>   | 15% <sup>(*)</sup> par an des rendements réalisés au-dessus du hurdle rate (Eonia+1%).   |

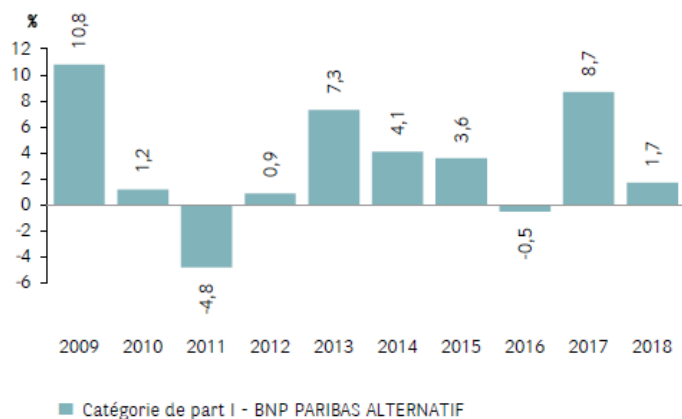
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
  - Les commissions de surperformance
- La commission de performance prélevée au titre de l'exercice précédent clos en septembre 2018 est égale à 0,19% de l'actif net.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FIA, consultable via le site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).**

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 28 juin 2002 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 28 juin 2002 ;

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La responsabilité de BNP PARIBAS CAPITAL PARTNERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FIA sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS CAPITAL PARTNERS - 14, rue Bergère - Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FIA, vous pouvez vous référer au prospectus du FIA.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers. BNP PARIBAS CAPITAL PARTNERS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.

